

Avis de retrait volontaire de la totalité du bien-fonds

En conformité avec le paragraphe 259(2) de la *Loi sur les condominiums* et par le présent avis de retrait, la Corporation condominiale de _____ n° _____ retire de l'application de cette loi la totalité du bien-fonds mentionné dans le plan condominial n° _____.

Le _____ jour de _____, _____.

Corporation condominiale de _____ n° _____

signature de l'administrateur ou
du dirigeant autorisé

nom, en capitales

*(Dans le cas d'une corporation condominiale de tenure à bail,
la partie « CONSENTEMENT DU BAILLEUR » doit être également remplie.)*

CONSENTEMENT DU BAILLEUR

À titre de bailleur(s) du bien-fonds, je consens (nous consentons) à l'enregistrement du présent avis de retrait de la totalité du bien-fonds de l'application de la *Loi sur les condominiums*.

Le _____ jour de _____, _____.

témoin

signature du (des) bailleur(s)

nom(s), en capitales

Note : La corporation condominiale qui est propriétaire d'un terrain qui n'est pas mentionné dans le plan condominial doit l'aliéner avant l'enregistrement du présent avis ou au plus tard en même temps.

Déclaration solennelle jointe à l'avis de retrait volontaire de la totalité du bien-fonds

Moi, _____, _____ (indiquer le titre de l'administrateur ou du dirigeant) de la Corporation condominiale de _____ n° _____, je déclare solennellement ce qui suit :

(rayer les mentions inutiles)

1. Tous les propriétaires de parties privatives ont consenti par écrit au retrait de la totalité du bien-fonds de l'application de la *Loi sur les condominiums*.

OU

2. Le projet de retrait a été soumis pour étude, lors d'une assemblée générale des propriétaires de parties privatives, et a été approuvé par écrit lors de l'assemblée ou dans les 180 jours qui suivent :

a) si l'assemblée a lieu avant l'assemblée de transfert ou pendant que le déclarant possède la majorité des droits de vote de la corporation condominiale, par les propriétaires de parties privatives, autres que le déclarant, qui possèdent le pourcentage prévu des droits de vote de la corporation détenus par les propriétaires;

b) dans les autres cas, par les propriétaires de parties privatives qui possèdent le pourcentage prévu des droits de vote de la corporation.

Je fais la présente déclaration la croyant vraie en toute conscience et sachant qu'elle a la même valeur et produit les mêmes effets que si elle était faite sous serment.

Déclaration faite devant moi _____)

à _____, Manitoba,)

le ____ jour de _____, 20____.)

(signature)

(Notaire public dans et pour la province du Manitoba

Commissaire à l'assermentation dans et pour la province du Manitoba)

Ma commission prend fin le : _____.

Note : Le « pourcentage prévu » dans le cas de l'obtention du consentement écrit des propriétaires sous le régime de la *Loi sur les condominiums* équivaut à 80 % ou au pourcentage supérieur prévu dans la déclaration pour la question soumise au vote des propriétaires.

Donner la liste de tous les titres concernés par l'enregistrement du présent avis :

DOCUMENT PRÉSENTÉ EN VUE DE SON ENREGISTREMENT PAR : (adresse, code postal, nom de la personne à contacter et numéro de téléphone)

RÉSERVÉ AU BUREAU DES TITRES FONCIERS

**VOIR LA LETTRE, LA TÉLÉCOPIE OU LES ÉLÉMENTS DE PREUVE CI-JOINTS
SOU MIS POUR COMPLÉTER LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS À LA OU
AUX CASES _____ FIGURANT CI-DESSUS**

Prêt à être accepté	<input type="checkbox"/>		Droit _____	
Examiné par :	<input type="checkbox"/>		Réajustement du droit _____	
Droits vérifiés	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> Droit supplémentaire <input type="checkbox"/> Remboursement	
			Numéro d'enregistrement	/